







PRINCIPES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Référence : Niveau : Modalités : Tarifs :

DL238A Bases E-Learning Nous consulter

LIEUX ET DATES:

A distance

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

OBJECTIFS

- Définir les conditions dans lesquelles la responsabilité civile peut être engagée
- Distinguer la responsabilité contractuelle de la responsabilité extracontractuelle

<u>Information complémentaire :</u>

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements cliquez ici ou contactez-nous

Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

Formateur(s):

Enseignant, en Chine puis en France, consultant formateur mais aussi juriste en assurance IARD, Bruno Borius a occupé de nombreux postes dont celui d'arbitre professionnel pour l'Instance arbitrale Fédération Française de l'Assurance.

Bruno a écrit et scénarisé cette formation en veillant à ce que la rigueur de son contenu aille toujours de pair avec une approche simple et pédagogique.

Céline Padilla pilote des programmes digitaux pour l'Ifpass. Elle est donc autant à l'aise derrière la caméra que devant ! Gestion elearning et pédagogie digitale sont ses deux points forts et elle le montre !

Les plus de la formation :

La consumérisation de la société, et la recherche d'un responsable lorsqu'un événement survient, entraînent des mises en cause très fréquentes de la responsabilité civile, que ce soit celle de particuliers, d'entreprises ou de professionnels.

Cette formation se propose de faire le point sur précisément ce qu'est la responsabilité civile, c'est- à-dire répondre à la question : « de quoi est-on responsable ? », et décrire ensuite les garanties d'assurance qui couvrent ces responsabilités.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à nbenakli@ifpass.fr ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.

Consultez le taux de satisfaction de nos formations PLANETE CSCA RH ici >>

PROGRAMME

- A. Principes de responsabilité civile
- 1. Conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile
- 2. Préjudices indemnisables et principes de l'indemnisation
- 3. Responsabilités contractuelles et extracontractuelles

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

Validation des acquis : Comment est-elle évaluée ?

vous le soullaitez :	
Comment cette formation est-elle v	validée ?
Pour valider cette formation, voi	us devez avoir :
Lu l'ensemble des ressou déroulé pédagogique,	urces écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur ;
Visionné d'un bout à l'au	tre les vidéos ;
Téléchargé et consulté le	e support de conférence ;
Téléchargé et consulté la	a fiche pratique ou infographique ;
Réussi l'évaluation dans	les conditions mentionnées ci-dessus.
Validation DDA	

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance d'au moins 15 heures annuelles, cette

que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que

formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances).

Personnalisation parcours:

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocooners, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté". Vous avez dit webcocooner ? Tout à fait ! Le webcocooner est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

Fiche identité :

Le module de formation a été écrit et conçu en 2020. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et est la propriété d'Ifpass Services. Il contient les éléments suivants :

- 1. 1 séquence vidéo
- 2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
- 3. 1 quiz final

PUBLIC

Tout public

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli – nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Connaître le secteur de l'assurance, ses acteurs et son mode de fonctionnement.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels:

- Lecteur PDF (pour les documents associés)

- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à **mo-inscriptions@ifpass.fr**
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement. Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 02/11/2025 à 14:54